

Tchéquie

EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME PRINCIPALES RÉALISATIONS OBTENUES DANS LES ÉTATS MEMBRES

Cette étude présente de brefs résumés¹ d'une sélection des principales réformes et réalisations rapportées dans les résolutions finales depuis que le système de la Convention a été modifié en 1998 par le Protocole n° 11, en mettant clairement l'accent sur les réformes récentes, mais en se référant également à des développements antérieurs importants.

Compte tenu de la richesse des affaires closes, la sélection se concentre sur celles qui ont conduit à des changements de législation ou de réglementation gouvernementale ou à l'adoption de nouvelles politiques ou lignes directrices générales émanant des tribunaux supérieurs. En règle générale, cette étude ne couvre pas les informations sur les mesures visant à fournir une réparation individuelle aux requérants.

La présentation est organisée pays par pays et les réformes sont, en principe, présentées dans l'ordre correspondant aux domaines thématiques utilisés dans la base de données spécialisée du Conseil de l'Europe HUDOC EXEC et dans les rapports annuels du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

De nombreuses réformes portent sur des questions qui semblent être des défis en cours dans l'État membre. Les effets des réformes adoptées à un moment donné pourraient donc avoir besoin d'être suivis et possiblement réévalués en fonction des changements de circonstances².

¹ Les résumés sont rédigés sous la seule responsabilité du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

² La présentation est limitée aux informations fournies au moment de l'adoption de la résolution finale. Il est rappelé dans ce contexte que le Comité des Ministres a publié la [Recommandation \(2004\)5](#) sur la vérification de la compatibilité des projets de loi, des lois en vigueur et des pratiques administratives avec les normes fixées par la Convention européenne des droits de l'homme.

➤ *Risque de mauvais traitements en cas d'expulsion*

La Loi sur l'asile a été modifiée en 2011, réglementant la procédure et les délais de décision sur le droit d'entrée sur le territoire et introduisant une procédure de contrôle judiciaire pour les refus d'entrée.

En 2014, la législation relative à l'asile et au séjour des étrangers a été modifiée afin de prévoir que la révocation par un tribunal du refus d'entrée d'un étranger délivré par le ministère de l'Intérieur (et donc l'ordre de le placer en détention au centre d'accueil de la zone de transit de l'aéroport) entraîne la libération immédiate de l'étranger et son transfert vers un établissement d'asile situé sur le territoire tchèque.

Rashed (298/07)
Résolution finale
CM/ResDH(2014)99

Buishvili (30241/11)
Résolution finale
CM/ResDH(2015)98

➤ *Droit à la liberté et à la sécurité*

➤ Durée de la détention provisoire

Les garanties contre la durée excessive de la détention provisoire ont été renforcées dans le Code de procédure pénale en 2002 et des durées maximales pour différentes catégories d'infractions ont été fixées à cet égard. Le principe d'une « audience de détention » permettant à l'accusé de comparaître devant un juge a été introduit en 2012.

Punzelt (31315/96)
Résolution finale
CM/ResDH(2004)33

Husak (19970/04+)
Résolution finale
CM/ResDH(2013)120

Sýkora (23419/07)
Résolution finale
CM/ResDH(2015)75

➤ Placement en foyer social

Les amendements à la Loi sur les services sociaux et à la Loi sur les procédures judiciaires spéciales d'août 2016 ont détaillé les conditions dans lesquelles le tuteur d'une personne en incapacité pouvait recourir à son placement dans un établissement d'aide sociale. Les bureaux des procureurs disposent désormais du pouvoir d'entrer dans tous les établissements d'aide sociale, de discuter en privé avec les résidents de l'établissement et d'accéder à toute la documentation afin de déterminer si les conditions légales sont remplies. En janvier 2019, le ministère du Travail et des Affaires sociales a publié des directives en vertu de la nouvelle législation à l'attention des prestataires de services sociaux et des tuteurs publics. Auparavant, le nouveau Code civil de 2012 avait déjà renforcé le statut juridique des personnes souffrant de troubles mentaux, prévoyant un plus large éventail de mesures de soutien et définissant les restrictions à la capacité juridique comme des mesures de dernier recours.

Cervenka (62507/12)
Résolution finale
CM/ResDH(2019)273

➤ *Fonctionnement de la justice*

➤ Accès à un tribunal

Le contrôle juridictionnel des décisions des autorités administratives a été étendu en deux étapes par le biais de changements dans le Code de procédure civile en 2001 et 2003.

Le droit de recours devant la Cour constitutionnelle a été amélioré par une loi spéciale en 2004 afin de ne pas obliger le requérant à recourir en premier lieu à des « recours extraordinaires », dont la recevabilité dépend uniquement de la libre appréciation de l'organe compétent.

Kilian (48309/99)
Résolution finale
ResDH(2006)70

Beles et autres (47273/99)
Résolution finale
CM/ResDH(2007)115

➤ Recours en cas de durée excessive de la procédure

La possibilité d'obtenir une indemnisation en cas de durée excessive des procédures judiciaires a été introduite par la Loi sur la responsabilité pour les dommages causés dans l'exercice de l'autorité publique en 2006.

Borankova et Hartman
(41486/98+)
Résolution finale
CM/ResDH(2013)89

➤ Équité des procédures pénales

À la suite de l'arrêt de la Cour, la procédure litigieuse a été rouverte et le requérant a été acquitté. Ses demandes d'indemnisation ont été réglées à l'amiable et il a reçu des excuses officielles pour les poursuites illégales et l'exécution de la peine de prison. La Cour constitutionnelle a développé sa jurisprudence pour éviter que des cas similaires ne se reproduisent lors de renvois multiples.

Tempel (44151/12)
Résolution finale
CM/ResDH(2023)95

➤ Protection de la vie privée et familiale

➤ Droits de garde des enfants et placement à l'assistance publique

La procédure relative au droit de garde d'enfants, y compris les questions d'exécution, ont été améliorées en 2008, notamment à travers une meilleure coopération des autorités locales. La prise de décision a été accélérée et la possibilité d'une médiation introduite. Ces possibilités ont été encore renforcées en 2011. Le placement d'un enfant à l'assistance publique ne peut plus être ordonné sur la seule base de conditions de logement inadéquates ou la mauvaise situation financière de ses parents et, en parallèle, les familles vulnérables ont vu leur droit aux logements subventionnés amélioré. En ce qui concerne les enlèvements internationaux d'enfants, les procédures prévues dans le cadre de la Convention de La Haye ont été centralisées dans un seul tribunal afin de garantir un meilleur respect des délais strictement établis.

Reslova (7550/04+)
Résolution finale
CM/ResDH(2011)99
Bergmann (8857/08+)
Résolution finale
CM/ResDH(2013)155
Wallova et Walla
(23848/04+)
Résolution finale
CM/ResDH(2013)218
Macready (4824/06)
Résolution finale
CM/ResDH(2012)21

➤ Règles relatives à la sortie de l'hôpital

Conformément aux nouvelles directives du ministre de la Santé sur la procédure de sortie de l'hôpital pour les mères et leurs nouveau-nés, les mères ayant eu une grossesse à faible risque et dont l'accouchement s'est bien passé peuvent quitter l'hôpital peu de temps après la naissance.

Hanzelkovi (43643/10)
Résolution finale
CM/ResDH(2017)258

➤ Actions en filiation / reconnaissance de paternité

La Loi sur les procédures judiciaires spéciales a été amendée en 2017 afin de prévoir la possibilité d'introduire une action en réouverture de la procédure concernant la déclaration ou le déni de paternité même après l'expiration du délai de prescription légal de trois ans après que la décision contestée est devenue définitive. Cette possibilité est notamment offerte lorsqu'il « existe des nouvelles preuves obtenues par le biais de nouvelles méthodes scientifiques qui n'auraient pas pu être utilisées lors de la procédure initiale ».

Novotný (16314/13)
Résolution finale
CM/ResDH(2019)87

➤ Surveillance secrète

Les conditions dans lesquelles la police peut avoir recours à la surveillance audio et vidéo ont été réglementées en détail en 2002, ensemble avec l'exigence d'une autorisation préalable du juge dans le cas où la surveillance toucherait le domicile ou les correspondances.

Heglas (5935/02)
Résolution finale
CM/ResDH(2011)98

➤ Protection des droits de propriété

➤ Protection des actionnaires minoritaires

Les organes statutaires des acteurs des marchés financiers (par exemple, les conseils d'administration des banques, des sociétés d'investissement ou d'assurance) ont obtenu en 2006 le droit de former des recours devant les

Druzstevni Založna PRIA et autres (72034/01)
Résolution finale
CM/ResDH(2013)122

tribunaux contre une mise sous séquestre. En outre, la possibilité en vertu du Code du commerce pour les actionnaires possédant plus de 90 % des parts d'une société de racheter les parts restantes à un prix fixé par le biais d'un arbitrage, même si les actionnaires minoritaires ont demandé une décision de justice à ce sujet, a été abolie en 2008. La possibilité pour les actionnaires minoritaires de contester une décision de liquidation d'une société ou de transférer des actifs à l'actionnaire majoritaire a été introduite en 2011.

➤ Contrôle des loyers

Une nouvelle législation sur les augmentations de loyer unilatérales a été adoptée en 2006, permettant aux propriétaires d'augmenter progressivement les loyers contrôlés. En outre, la position des propriétaires dans les relations de location a été renforcée par des modifications du Code civil en 2011 et 2014.

Suda (1643/06)

Résolution finale
CM/ResDH(2012)18

R & L, S.R.O. et autres
(37926/05+)

Résolution finale
CM/ResDH(2018)17